

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-BASE-80-10-20140218

Date de publication : 18/02/2014

Date de fin de publication : 18/07/2018

BIC – Base d'imposition – Transfert indirect de bénéfices à l'étranger entre entreprises dépendantes - Définition, détermination, politique de contrôle et obligation documentaire en matière de prix de transfert

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Base d'imposition

Titre 8 : Transferts indirects de bénéfices à l'étranger entre entreprises dépendantes

Chapitre 1 : Définition, détermination, politique de contrôle et obligation documentaire en matière de prix de transfert

1

Le présent chapitre expose les éléments de définition et de détermination des prix de transfert, ainsi que la politique de contrôle en matière de prix de transfert. Sont également définies les obligations documentaires des entreprises en matière de prix de transfert :

- définition et principe de détermination des prix de transfert (section 1, [BOI-BIC-BASE-80-10-10](#)) ;
- politique de contrôle et obligation documentaire des entreprises (section 2, [BOI-BIC-BASE-80-10-20](#)).